

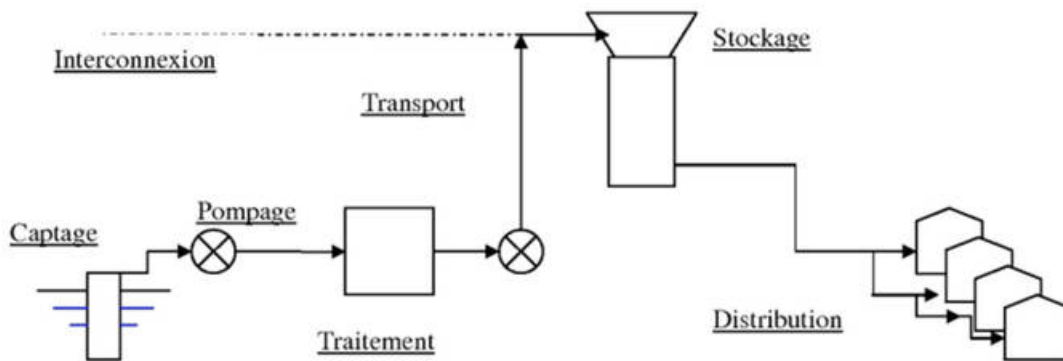
Tout ce qu'il faut savoir sur les réseaux

Ouvrir son robinet et voir couler une eau potable, en abondance, est devenu tellement banal et normal qu'on en oublierait presque le plus fondamental : l'organisation, les importantes infrastructures que cela implique et leur indispensable entretien quotidien.

Qui gère l'eau ?

L'alimentation en eau potable, et plus particulièrement sa distribution, est une compétence des communes. Les communes se sont très fréquemment regroupées en syndicats intercommunaux pour produire de l'eau potable et organiser sa distribution.

Schéma d'un service d'eau potable



Qui entretient les réseaux et surveille les ouvrages ?

La collectivité (commune ou syndicat) qui possède un réseau de distribution d'eau peut s'en occuper avec ses propres moyens (on dit qu'elle l'exploite en régie) ou bien confier cette tâche à un prestataire privé. Selon l'ampleur des tâches confiées, on parle de concession ou d'affermage ; ce mode de délégation de service public étant le plus répandu.

Il faut noter que l'exploitant privé est le plus souvent chargé de la facturation, c'est donc à lui que l'utilisateur paye sa facture d'eau.

Qui surveille la qualité de l'eau ?

Les agences régionales de santé (anciennement DDASS), qui sont des services de l'État, ont pour mission de contrôler la conformité aux normes en vigueur de l'eau distribuée. Elles éditent, chaque année, une synthèse des contrôles effectués pour chaque unité de distribution. Cette synthèse est annexée à la facture d'eau.

Chaque exploitant d'un service d'eau potable peut effectuer ses propres contrôles pour s'assurer que la qualité de l'eau dont il est responsable est conforme aux normes.

Les différents rendements du réseau d'eau potable

Parmi les indicateurs techniques utilisés pour caractériser les performances d'un réseau d'eau potable, le rendement est celui qui est le plus couramment utilisé. S'il est représentatif des pertes d'eau du réseau, son interprétation reste délicate car il existe plusieurs calculs du rendement dont certains font appel à des volumes estimés.

Afin de permettre des comparaisons au niveau national des différents services, un arrêté du 2 mai 2007 définit les modalités de calcul du rendement du réseau de distribution qui doit obligatoirement figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

D'autres rendements sont parfois utilisés : rendement primaire, rendement hydraulique...

